

Les services publics et équipements

• L'Église

Cet édifice religieux se meurt, comme bon nombre d'autres au sein de nos petites communes. Depuis quelques années, les paroisses se sont agrandies, faute de représentants du culte en nombre insuffisants de nos jours.

• Les écoles :

A compter du 1^{er} septembre 2023, l'école de Villers Saint Martin, recevant les 3 sections de maternelles et faisant partie du RPI de la vallée du Cusancin, a fermé et a rejoint le groupe scolaire de Mi-Cour à Baume Les Dames.

• La Mairie

Comme dans beaucoup de village, la Mairie trône en son centre. Ce n'est plus le centre des décisions communales. La Communauté de Communes Doubs Baumois s'adjugeant au fil des années l'ensemble des compétences communales. Est-ce mieux.... L'avenir nous le dira.

• Les Transports :

Villers St Martin n'est desservi par aucun transport en commun, seul le ramassage scolaire conduit les élèves à l'école à Baume Les Dames.

• L'Électricité :

Le réseau ENEDIS gère le réseau d'électricité sur l'ensemble de la commune. L'ensemble de l'éclairage public a été remplacé en 2018 par des équipements « LED », ce qui représente une économie de 45 à 50% sur ce budget « éclairage public ».

• L'Eau potable :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Cusance (S.I.E.V.), gère en affermage avec la société Véolia-eau, le réseau d'eau potable. Il regroupe 5 communes, à savoir :

Crosey le Grand, Crosey le Petit, Cusance, Lomont Sur Crête et Villers St Martin.

Deux puits de captage de l'eau sont implantés dans la nappe alluviale du Cusancin, sur la partie Sud-Ouest du territoire de la commune de Cusance sur les rives gauche et droite de la rivière.

• L'Assainissement

La commune de Villers St Martin a transféré au 1^{er} janvier 2023 sa compétence réseau d'assainissement collectif. Il s'agit d'un assainissement collectif unitaire datant d'une vingtaine d'années environ. Il dessert actuellement une grande partie des habitations du village. Les écarts, trop éloignés du centre bourg ne peuvent être collectés. Ceux-ci sont assainis par des installations autonomes et soumis au (SPANC), Service Public d'Assainissement Non Collectif, compétence Intercommunale.

• La Fibre Optique

Le déploiement du réseau de fibre optique, réalisé à l'automne 2018, permet aux habitants de la commune une connexion aux services extérieurs non négligeable. Les communications avec diverses plateformes (banques, impôts, préfectures ou drives) deviennent de plus en plus prégnantes, dans la vie de tous les jours.